

ENTREPRISE DE MOINS DE 10 SALARIÉS ?

1 projet de développement ?



ACTION
COLLECTIVE DE
PROXIMITÉ

**Votre Communauté de Communes
et la Région Nouvelle-Aquitaine
vous soutiennent sur vos projets
d'investissements**

QUI ?

TPE

CA < 1 million €

**1 an d'existence
minimum ou reprise
d'entreprise**

INVESTISSEMENTS ÉLIGIBLES ?

Matériel de production ou travaux d'aménagement permettant la réalisation d'économie d'énergie, l'amélioration de la qualité de vie au travail, favorisant l'accessibilité ou visibilité, développant du numérique, ou pour une transmission reprise d'activité.

COMMERCE DE BOUCHE

(boulangerie, boucherie, ...)

Investissements :
mini = 5 000 € H.T
maxi = 30 000 € H.T

Taux de subvention
25% du montant H.T
maximum

CAFE - HÔTEL RESTAURANT

Investissements :
mini = 5 000 € H.T
maxi = 30 000 € H.T

Taux de subvention
25% du montant H.T
maximum

COMMERCE DE SERVICES

(coiffeur, esthéticienne,
habillement, garagiste)

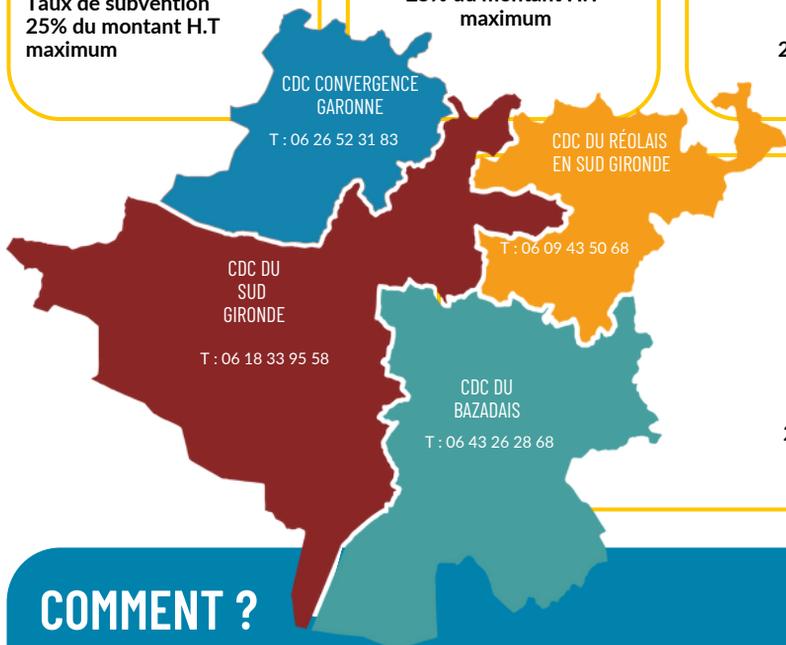
Investissements :
mini = 5 000 € H.T
maxi = 30 000 € H.T

Taux de subvention
25% du montant H.T
maximum

ARTISANS DU BTP

Investissements :
mini = 5 000 € H.T
maxi = 50 000 € H.T

Taux de subvention
20% du montant H.T
maximum



COMMENT ?

1. Contactez votre Communauté de communes ou le Pôle Territorial Sud-Gironde pour déposer votre demande
2. Réalisation d'un Bilan-Conseils ciblé sur votre projet
3. Présentation de votre demande de subventions en comité de pilotage